

COMMUNE DE SAINT-VIANCE

Délibération n°2024-079

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆  
FINANCES

**Travaux toiture nouvelle école : choix de l'entreprise**

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX  
Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Jérôme HEREIL, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir Véronique BON pouvoir donné à Bernard CONTINSOUZAS, Jean-Baptiste BOSREDON pouvoir donné à Christophe DELMAS, Joseph PEIS pouvoir donné à Chantal BREUIL et Michel PASSEMIER pouvoir donné à Michel OLIVIER.

Membres	19	Présents	15	Représentés	4
---------	----	----------	----	-------------	---

Monsieur Christophe DELMAS a été nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 13 décembre 2024.

Monsieur Christophe DELMAS, Premier Adjoint, rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à des gros travaux de réfection de la toiture du bâtiment de la nouvelle école.

Monsieur le Premier Adjoint informe que la commission « gros travaux » s'est réunie à deux reprises (le 26 novembre et le 18 décembre) pour étudier les devis d'entreprises pour la réfection de la toiture de la nouvelle école. Après analyse des 3 premiers devis (entreprise PATIER, entreprise SARL RDE – LACROIX et entreprise MB signatures), il a été convenu en séance du 26 novembre de renégocier auprès des 2 entreprises les mieux placées ; après négociation, les propositions sont les suivantes :

- Devis PATIER : 74 606,17 € HT
- Devis SARL RDE – LACROIX : 72 390,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **19 voix pour**, décide de retenir l'offre de la SARL RDE – LACROIX pour un montant de 72 390 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et tous les actes, avenants et documents inhérents à son exécution.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2024.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.*

**Le Maire,**  
Bernard CONTINSOUZAS

**Le secrétaire de séance,**  
Christophe DELMAS

